

Pierre Auguste FOLLIOU

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom FOLLIOU

Prénoms Pierre Auguste

Grade Adjudant

Corps Compagnie d'Artillerie 54^e Rég

N° 3006 au Corps. — Cl. 1900

Matricule. 890 au Recrutement de Fontainebleau

Mort pour la France le 8 Octobre 1915

à Hôpital temporaire 20 de Châlons sur Marne

Genre de mort Suite de blessures de guerre
gangrène empoisonnée.

Né le 27 Mars 1880

à Rehervieux Département Seine et Marne

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le 10

par le Tribunal de Extrait du

acte ou jugement transcrit le registre des

à deux adresses Et 10/1915

N° du registre d'état civil à Troyes
Orube

Celle partie n'est pas à remplir par le Corps.

534-708-1021. [25434.]

34e R.A. Adjudant
Mort pour la France le 08 octobre 1915 à Châlons-sur-Marne(Marne)

Pierre Auguste FOLLIOT

Il est né le 23 mars 1880 à Rupéreau (Seine-et-Marne), canton de Villiers-Saint-Georges

Il mesurait 1m79, il avait les cheveux châtain et les yeux bleus.

Il exerçait le métier d'Epicier

Marié le 02 octobre 1905 avec **PROFIT Marguerite J.** (Ménagère).

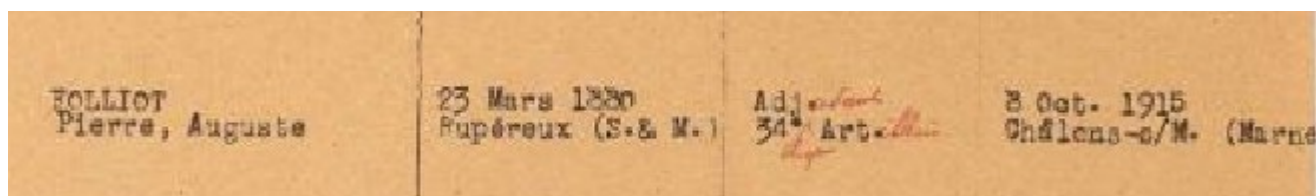
Fils de **FOLLIOT Pierre E.** et **VERRIER Victorine A.**

Il a fait la «*Campagne contre l'Allemagne du 04 août 1914 au 08 octobre 1915*».

Il décède des suites de blessures de guerre à l'hôpital temporaire n °20.

Inscrit au tableau spécial de la Médaille Militaire à titre posthume - (J.O. du 13 mai 1921).

Il fait partie de la liste du "Livre d'Or" du ministère des pensions sur Troyes (loi du 25 octobre 1919)



* Sa sépulture est à la Nécropole nationale de Châlons-en-Champagne au "Carré militaire de l'Est" - Tombe 117

HISTORIQUE DU 34^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

La mobilisation, qui s'effectua à Périgueux du 2 au 6 août 1914, montra déjà comme chacun avait conscience de son rôle, comme tous étaient animés au plus haut point de cet esprit de résolution, de dévouement à la patrie et de foi dans ses destinées qui soulevaient la France en ce grave moment. L'ordre parfait dans lequel s'effectua la mise des batteries sur le pied de guerre était le fruit de longues années de discipline et de travail.

Le personnel fourni par le recrutement régional se composait d'hommes de l'Angoumois, de la Marche, du Limousin et du Périgord. L'union étroite, l'esprit de corps obtenu chez ces gens, se rattachant par leurs traditions, les uns au pays de langue d'Oc, et les autres aux régions de langue d'Oïl, paraissaient un symbole de l'unité française.

Le matin du 6 août, la 1^{re} batterie s'embarquait : le reste du régiment suivit dans l'espace de deux jours.

Le débarquement eut lieu dans la région sud de l'Argonne (gares de Sommeilles, de Givry-en-Argonne, d'Ante, etc...), après un voyage de trente-six à quarante-huit heures sans incidents.

...

L'ennemi, possédant de nombreux obusiers, s'efforçait d'écraser nos batteries dont il voyait le rôle si important et les tirs si efficaces. Mais le 34^e se montra d'un héroïsme égal à celui de l'infanterie et fit preuve de la plus haute compétence dans l'emploi de son arme. Tandis que les 1^{er} et 3^e groupes, écrasés par le bombardement, parvenaient à se maintenir sur leurs positions en creusant de profonds éléments de tranchées derrière leurs pièces et continuaient leurs tirs malgré tous les efforts de l'ennemi, le 2^e groupe, qui avait été mis au service d'une brigade coloniale, donnait l'exemple d'une liaison parfaitement réalisée avec l'infanterie. Un réseau téléphonique, partant des éléments avancés des bataillons, les mettait en communication avec leur commandement, avec le groupe et les batteries. Aussi tous les mouvements, toutes les concentrations de l'ennemi étaient signalés immédiatement et les batteries, bien accrochées sur plusieurs points du terrain, pouvaient exécuter rapidement des tirs dont l'efficacité était constatée par les troupes de première ligne.

...

Nous cheminions péniblement sur les routes boueuses, trempés d'une pluie que les rafales de vent semblaient vouloir fouetter jusqu'aux moelles de tous nos pauvres êtres épuisés. Malgré leurs souffrances, des hommes et des chevaux s'endormaient en marchant, et, quand une colonne s'arrêtait quelques instants à cause d'un passage embouteillé, on voyait des gens s'endormir debout instantanément.

Après un arrêt à Saint-Jean-sur-Tourbe, les 14 et 15 septembre, le régiment vint occuper une position de rassemblement, le 16, près de Suippes. Mais, le soir même, on le renvoyait dans la région de Saint-Rémy-sur-Bussy et de Croix-en-Champagne. Epouvantable marche de nuit par la pluie, sur les routes si encombrées que l'on mit jusqu'à huit heures pour faire 12 kilomètres.

Le 17, on repartait, de nuit encore, sous la pluie toujours, pour venir bivouaquer le long de la route, près de la ferme de Jonchery. Autre nuit de misère!

Enfin, le 18 au matin, traversant le camp de Châlons, le 34^e venait mettre en batterie aux environs du fort Saint-Hilaire pour tirer dans la région d'Aubérive. Les Allemands s'étaient arrêtés là : de troupes, on n'en voyait point, mais, sur les mouvements de terrain grisâtre, serpentaient des lacs blancs.

...

(Extrait du livre «Historique du 34^e R.A.», Editeur militaire CHARLES - LAVAUZELLE).

Nom : *TOLLIER*

Prénoms : *Pierre Auguste* **Surnom :**

ÉTAT CIVIL.

Né le *23 Mars 1870* à *Prépin*, canton de *Villers-Forgues*, département de *Saône et Loire*, résident à *Corbeil*, canton du dit, département de *Saône et Loire*, profession d' *Epicier*

fil de *Pierre & Béatrice* et de *Véronique Victoire Antoinette*, domiciliés à *Prépin*, canton du dit, département de *Saône et Loire*

N° *48* de tirage dans le canton de *Prépin*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Prendre au service.

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ " portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Carnets, brevets, actions d'état, décorations, etc.)

Incorporé en *6^e B^{on} d'Art^{illerie} à pied* le *16 novembre 1901*
Arrivé au corps le *dit jour* N° M° *2094*
et est le *16 novembre 1901* Brigadier le *21 juillet 1902*
Maréchal des Logis le *19 septembre 1903* Envoyé dans la disponibilité le *13 septembre 1904*
Certificat de bonne conduite accordé

SIGNALEMENT.

Cheveux *et* sourcils *bruns*
yeux *bleus*, front *ordinaire*
nez *ordinaire*, bouche *ordinaire*
menton *ronde*, visage *ovale*

Taille : 1 m. *79* cent. Taille reculée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*
militaire (2) _____

es corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).

Dans l'armée active. *6^e B^{on} d'Art^{illerie} à pied*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *6^e B^{on} d'Art^{illerie} à pied*

Dans l'armée *34^e Rég^{iment} d'Artillerie*

Passé dans la *RÉSERVE* de l'armée active le *1 NOV 1904*

Verrou adjutant le 18 nov 1908
Rappelé à l'activité par décret du 1^{er} août 1914.
(mobilisation générale) Arrivé au corps le 4 août 1914

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *6^e B^{on} d'Artillerie à pied* du *24 mai* au *23 juin 1907*

A accompli une 2^e période d'exercices dans le *6^e B^{on} d'Artillerie à pied* du *29 août* au *14 août 1910*

Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} Octobre 1914*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DRAPEAU OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	N° de la liste ou de répartition.
<i>12 Mars 1914</i>	<i>Corbeil</i>	<i>Corbeil</i>	<i>R</i>
<i>19 Mars 1914</i>	<i>Corbeil</i>	<i>Corbeil</i>	<i>R</i>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé à la 4^e B^{on} du 34^e Rég^{iment} d'Artillerie le 7 juillet 1911
(Décret du 27 juillet 1911) Décret de le 8 Octobre 1911. suite de blessures de guerre à l'hôpital n° 20 de Chalons sur Marne (voir de décret rep. du Ministère de la Guerre Bureau des archives Admⁱⁿ le 20. 10. 15. n° DH 7600)

Campagne contre l'Allemagne du 4 août 1914 au 8 octobre 1915. Un secours de 200 francs a été accordé à Madame Marguerite Jeanne Prollet veuve du dicéde, domiciliée à Troyes (Aube) 52 rue Chiers (Décret du 17 février 1915 B^{on} P^{ro} P^{ro})
Inscrit au tableau spécial de la Médaille Militaire a titre posthume J. O. du 13-5-21.

EPOQUE À LAQUELLE L'ORME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION de service militaire.
<i>1^{er} Novembre 1904</i>	<i>1^{er} Octobre 1906</i>	<i>1^{er} Octobre 1910</i>	<i>1^{er} Octobre 1915</i>	<i>1^{er} Octobre 1925</i>

tion du 4 décembre 1839.
e comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
miliaire.
position du Ministro de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Nécropole Nationale Châlons-en-Champagne au "Carré militaire de l'Est" - Tombe 117



